Fiche CLSM	***Projet Coopér'actif***
Rappel de l'axe stratégique du CLS et de la thématique	**Axe 3 : accès aux droits et aux soins**
Objectif général (axe)	Soutenir et faciliter l'accès aux droits et aux soins sur le territoire du CLS.
Contexte / état des lieux	Depuis sa création en 2018, l'un des objectifs du CLSM de la métropole tourangelle est d'éviter les ruptures de parcours des personnes concernées par des difficultés psychiques et/ou psychiatriques. De nombreuses actions déployées par le CLSM concourent à cet objectif. Cependant, force est de constater que les personnes concernées sont rarement consultées et associées dans la construction et/ou la réalisation de ces actions. Pourtant, la participation des personnes concernées par des troubles de santé mentale est cruciale pour garantir l'efficience, l'efficacité et l'inclusivité des démarches. Elle permet : - Une meilleure adéquation des actions aux besoins réels : les personnes concernées apportent une expertise basée sur l'expérience, essentielle pour identifier les enjeux prioritaires et des solutions adaptées ; - Une réduction de la stigmatisation : leur participation est valorisante et contribue à changer les perceptions négatives ; - Un renforcement de l'efficacité des interventions : les projets co-construits avec les usagers sont souvent plus pertinents et acceptés par les bénéficiaires. La participation des publics concernés fait à ce titre l'objet de nombreuses politiques qui constituent le cadre d'intervention du CLS et du CLSM : - La Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé (1986), qui promeut l'implication des populations dans les décisions qui les concernent ; - Le Rapport mondial sur la santé mentale de l'OMS (2022), qui souligne l'importance de la participation des usagers pour une approche centrée sur les droits humains ; - En France, les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS), préconisant d'intégrer les usagers dans les dispositifs de santé mentale. L'implication des personnes concernées joue également un rôle clé dans la lutte contre l'autostigmatisation. L'autostigmatisation désigne l'intériorisation des stéréotypes négatifs liés à une condition, qui entrave l'estime de soi, la confiance en soi et les capacités à participer pleinement à la société. Les bénéfices d'une participation active incluent ainsi : - Un renforcement de l'estime de soi : être reconnu comme expert de sa propre expérience aide les personnes concernées à se percevoir comme des acteurs légitimes et compétents ; - Une déconstruction des stéréotypes intériorisés : participer à des projets collaboratifs favorise une revalorisation de l'identité et réduit l'impact des préjugés ; - La création de modèles positifs : ces engagements permettent aux personnes concernées d'inspirer leurs pairs et de montrer qu'il est possible de dépasser les obstacles liés à la maladie psychique. L'OMS (2022) insiste sur ces dimensions en rappelant que la participation des usagers contribue à leur émancipation. En France, le Programme National d'Actions contre la Stigmatisation (PNAPS) a également mis en lumière le lien entre implication active et réduction de l'autostigmatisation. Face à ces constats et suite à une volonté politique affirmée des membres du comité de pilotage du CLSM, un groupe de personnes concernées par des difficultés de santé mentale, appelé « Coopér'actif », a été constitué sur base du volontariat. Ce groupe a pour objectifs de mieux comprendre les difficultés rencontrées par ces personnes dans la vie en société et de développer, en conséquence, des actions qui répondent à leurs besoins. Sur la durée de mise en œuvre du CLSM, ce groupe a connu les évolutions suivantes : 2021 : - Accueil et accompagnement de 4 stagiaires de l'ITS de Tours pour la construction de la démarche ; - Prise de contact avec les structures d'accompagnement des personnes concernées par des difficultés de santé mentale (ESAT, Hôpitaux de jour, Foyer d'accueil médicalisé, GEM 37, …) ; - Présentation du projet auprès des équipes des structures d'accompagnement ; - Rencontres avec les personnes concernées pour leur présenter le projet au sein des structures d'accompagnement ; 2022 : - Lancement du groupe « Coopér'actif » : première rencontre des personnes, découverte des locaux de Tours Métropole Val de Loire ; - Mise en place et animation de rencontres mensuelles autour de thématiques choisies par les personnes concernées : les addictions, la tutelle et curatelle, … 2023 : - Elaboration d'un mémo et d'une charte sur la tutelle et curatelle de la personne majeure protégée ; - Validation par les juges des tutelles du tribunal de Tours ; - Poursuite des rencontres autour des thèmes suivants : les aides de la MDPH, la discrimination ; 2024 : Poursuite des rencontres autour des thèmes suivants : la discrimination et le lien social.
Objectif général	Favoriser l'insertion sociale des personnes concernées par des difficultés de santé mentale et éviter les ruptures de parcours.

<table>
<tr><td>Objectif(s) spécifiques(s)</td><td>- Donner la parole aux personnes concernées par des difficultés de santé mentale ;
- Comprendre les difficultés rencontrées par ces personnes afin d'adapter les actions à leurs besoins ;
- Inclure ces personnes au sein des instances de concertation du CLSM.</td></tr>
<tr><td>Objectif(s) opérationnel(s)</td><td>- Créer et faire vivre un espace de parole/d'échange composé de personnes concernées par des difficultés de santé mentale.</td></tr>
<tr><td>Type d'action</td><td>■ Action existante à renforcer
☐ Nouvelle action</td></tr>
<tr><td>Description de l'action</td><td>A. Poursuite des rencontres du groupe Coopér'actif
- Communication sur la démarche, recherche de nouveaux membres et partenaires ;
- Organisation et animation des rencontres mensuelles ;
- Définition de nouvelles thématiques de travail ;
- Construction et mise en œuvre des actions.</td></tr>
<tr><td>Population cible</td><td>Personnes concernées par des difficultés psychiques et/ou psychiatriques.</td></tr>
<tr><td>Secteur géographique visé</td><td>Territoire du CLS – CLSM</td></tr>
<tr><td>Porteurs de l'action</td><td>CLSM de la Métropole tourangelle</td></tr>
<tr><td>Acteurs / partenaires à mobiliser
(liste non exhaustive)</td><td><u>Membres du groupe</u> :
Personnes concernées volontaires
Pôle Santé Mentale La Confluence
Patiente experte en addictologie

Partenaires locaux, au gré des thématiques et actions</td></tr>
<tr><td>Calendrier prévisionnel</td><td>Dès 2024</td></tr>
<tr><td>Dispositif d'évaluation :
▪ Périodicité
▪ Critères/indicateurs mesurant :
- L'activité
- Le processus
- Le résultat / l'impact
▪ Outils / modalité de calcul et valeur cible :</td><td>
<table>
<tr><th>Indicateurs</th><th>Modalités de calcul</th><th>Périodicité</th><th>Cible</th></tr>
<tr><td>Processus : nombre de structures où le projet a été présenté / de rencontres au sein des structures pour présenter le projet / profil des partenaires mobilisés
Ecriture des projets d'actions</td><td>Bilan annuel</td><td>Annuelle</td><td>Présenter le projets à 3 nouvelles structures sur la durée du CLSM
Fonction des opportunités</td></tr>
<tr><td>Activité : nombre de réunions et de personnes concernées participant aux rencontres, nombre de projets d'actions</td><td>Bilan annuel</td><td>Annuelle</td><td>1 rencontre tous les mois
Fonction des opportunités</td></tr>
<tr><td>Résultat : actions mises en œuvre, outils créés / fréquence de présence des personnes concernées et satisfaction</td><td>Bilan annuel</td><td>Annuelle</td><td>Fonction des actions
6 personnes à minima par réunion</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</td><td>- Dynamique à entretenir pour assurer une mobilisation régulière des personnes concernées par des difficultés de santé mentale ;
- Co-animation des rencontres avec des partenaires experts sur les thématiques abordées ;
- Point de vigilance : penser, à termes, à la rémunération/dédommagement des personnes concernées pour leur participation.</td></tr>
<tr><td>Modalités potentielles de financement</td><td>Fondation de France (dédommagement)</td></tr>
</table>